



# TUNISIE

**Intervention de S.E. Habib Mansour,  
Représentant Permanent de Tunisie auprès de l'ONU,**

**à l'occasion de la « 47<sup>ème</sup> session de la Commission du  
Développement Social »**

**sur le thème « Intégration sociale »**

**(5 février 2008)**

Vérifier à la lecture

**Intervention de S.E. Habib Mansour,  
Représentant Permanent de Tunisie auprès de l'ONU,  
à l'occasion de la « 47<sup>ème</sup> session de la Commission du Développement Social »  
sur le thème « Intégration sociale »  
(5 février 2008)**

**Madame le Président ;**

Je voudrais tout d'abord vous féliciter pour votre élection à la présidence des travaux de la 47<sup>ème</sup> session de la Commission du Développement Social et vous souhaiter, à vous ainsi qu'aux membres du Bureau et du secrétariat, le plein succès.

**Madame le Président ;**

Depuis le Sommet mondial pour le développement social de 1995, les Etats Membres, ainsi que tous les intervenants sur la question cruciale qu'est le développement pour tous, ont multiplié les politiques, actions et autres programmes visant l'instauration d'une société harmonieuse au sein de laquelle toutes les personnes, sans exclusion, bénéficient de la même qualité des services, quelle que soit leur nature, et d'un accès égal à l'emploi, à la santé et à l'éducation, autrement dit à une vie décente et digne.

Dans la course vers cet objectif noble et, somme toute, légitime, une évolution positive a été remarquée dans plusieurs pays et le développement durable semblait de plus en plus envisageable. Toutefois, les crises énergétique, financière et alimentaire qui secouent le monde, aujourd'hui, ainsi que les conséquences des changements climatiques sont en passe d'annihiler les avancées réalisées depuis des années et de fragiliser, ainsi, des pays, voire des régions entières, administrant, par la même occasion, la preuve qu'une nouvelle approche en matière de développement était nécessaire et que certains aspects devaient désormais bénéficier d'une priorité absolue, comme l'intégration sociale, thème principal de notre session.

**Madame le Président ;**

Il est inutile de rappeler qu'un pays ne peut assurer son progrès que grâce à la conjugaison des efforts de tous ses citoyens, sans exclusion aucune. C'est à partir de ce principe que la Tunisie a entamé, depuis son indépendance, son processus de développement, mettant à l'œuvre l'ensemble des forces vives du pays.

Cette politique, qui place l'homme au centre de toute action de développement, vise à assurer la sécurité et la stabilité ainsi qu'à préserver l'équilibre social, stratégie fondée sur la consécration des principes du dialogue, de la conciliation et de la solidarité nationale.

A cet endroit, l'une des premières mesures adoptées par mon pays, au lendemain de l'indépendance en 1956, fut l'intégration totale de la femme dans la vie politique et économique du pays en lui ouvrant les portes de l'enseignement et de l'emploi, la libérant ainsi d'un modèle archaïque qui consacrait l'infériorisation de la femme et une discrimination flagrante fondée sur le genre. Cette approche a, aujourd'hui, porté ses fruits puisque le statut dont jouit la femme tunisienne, la place qu'elle occupe dans la société et le rôle de citoyenne à part entière et de partenaire qui lui revient en Tunisie ont permis l'émergence d'une société ouverte, modérée et équilibrée.

Des plans d'action s'inscrivant dans notre politique nationale assortis d'orientations et d'objectifs et des résultats qu'auront traduit, chemin faisant, des indicateurs amplement confirmés, témoignent du degré d'émancipation et d'intégration de la femme, un processus constamment consolidé par les pouvoirs publics, surtout ces deux dernières décennies, sous l'impulsion du Président Zine El Abidine Ben Ali.

Ce processus a, en fait, été enclenché par des mesures fondamentales, essentielles au départ -lutte contre l'analphabétisme, politique de population appropriée, surtout à la faveur du contrôle du croit démographique, politique de scolarisation tous azimuts- ayant abouti de nos jours à l'intégration de l'approche du genre dans les plans de développement et au renforcement du cadre institutionnel du pays où la femme occupe une place de premier plan, y compris des postes de décision et de responsabilité -femme médecin, avocate, juge, Ministre, députée, Maire ou Chef d'entreprise. Elle est désormais perçue comme un facteur déterminant dans le développement économique du pays, sa cohésion sociale et sa stabilité politique.

Quant aux femmes vivant dans les zones défavorisées du pays, elles ont bénéficié de programmes d'intégration sociale et économique, ces deux aspects étant intimement liés. Placés dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, ces programmes ont été réalisés grâce, notamment, aux interventions du « Fonds de Solidarité Nationale », un mécanisme ayant permis aux populations vivant dans les régions reculées du pays de se procurer un logement et de bénéficier des services de base nécessaires pour mener une vie décente.

Le Fonds ayant amplement accompli sa tâche, à savoir l'intégration sociale, une mesure complémentaire a, ensuite, été adoptée afin d'aider les populations pauvres à réaliser leur intégration économique grâce, cette fois, à la « Banque de Solidarité Nationale » chargée d'octroyer des micro-crédits à toute personne sans revenu ou moyen de subsistance. Une évaluation de ce mécanisme a permis de constater que les femmes ont bien réussi leur intégration grâce à une bonne gestion de leurs micro-crédits et des projets mis en place.

## **Madame le Président ;**

La Tunisie a toujours accordé une priorité absolue aux jeunes puisqu'il leur revient de perpétuer les valeurs et les principes sur lesquels a été bâti le pays mais, également, d'adapter les politiques et les stratégies qui les concernent aux nouvelles réalités et tendances mondiales. A cet égard, nous considérons la participation active des jeunes comme une condition sine qua non pour la réussite des politiques les concernant car, et pour reprendre une citation du Président Zine El Abidine Ben Ali, «La jeunesse est la solution et non le problème».

En fait, c'est en ces termes que le Chef de l'Etat a abordé le dossier des jeunes, en déclarant 2008 « Année du dialogue global avec la jeunesse ». A cette occasion, des rencontres entre jeunes, et entre jeunes seulement, ont été organisées pendant plusieurs mois dans toutes les régions du pays et dont les recommandations ont servi à l'élaboration d'un document intitulé « Pacte de la Jeunesse tunisienne ». Ce pacte, annoncé officiellement en novembre 2008, fixe les valeurs communes et définit la vision de la jeunesse tunisienne pour l'avenir ainsi que son rôle dans l'édification d'un lendemain meilleur, notamment sur des sujets tels que la participation à la vie publique, les nouvelles technologies, le volontariat, la solidarité et autres domaines d'intérêt pour les jeunes.

En outre, la participation des jeunes à l'action politique et associative est largement soulignée dans le texte du Pacte qui affirme le sens qu'ont les jeunes des défis futurs dont, notamment, la multiplication des opportunités d'emploi, l'intégration dans la société du savoir et la valorisation des principes de la modernité. Il réaffirme, également, l'engagement des jeunes à contribuer à la réussite des politiques visant à gagner les enjeux, à relever les défis, à poursuivre le dialogue, à s'ouvrir sur le respect de la différence d'opinion et sur la liberté d'opinion, à ancrer les fondements de la démocratie et à en diffuser la culture.

Par cette initiative présidentielle, la Tunisie confirme la place privilégiée de la jeunesse dans la vie publique du pays en vue de l'exercice d'une pleine citoyenneté à travers la participation dans les différentes structures de la société civile et une intégration conséquente dans le processus d'ouverture démocratique du pays et de son élan moderniste.

D'autre part, et conscients que les jeunes doivent bénéficier de mesures spécifiques leur permettant de s'intégrer dans l'appareil économique du pays, des programmes et autres mécanismes de création d'emplois pour les jeunes, particulièrement les diplômés du supérieur et les jeunes qualifiés, ont été mis en place en vue de les encourager à initier leurs propres projets, en bénéficiant soit d'une aide du « Fonds National pour l'Emploi », mécanisme financé par des contributions volontaires de la population, visant à faciliter l'insertion des jeunes et plus généralement tous les demandeurs d'emploi, soit

de crédits octroyés par des institutions spécialement créées à cet effet, comme la « Banque Tunisienne de Solidarité », citée précédemment.

En outre, les programmes de formation professionnelle et d'apprentissage continu sont mis à la disposition des jeunes pour qu'ils acquièrent une compétence ou carrément une spécialité en d'un emploi stable.

**Madame le Président ;**

Il va sans dire que les efforts de l'Etat en matière d'intégration sociale ne se sont pas limités aux femmes et aux jeunes mais ont, également, concerné d'autres catégories de citoyens comme les personnes handicapées, les chômeurs, les personnes âgées et les enfants sans soutien familial. Des mesures spécifiques ont été mises en place en faveur de chaque catégorie afin que leur intégration dans la société soit réalisée dans des conditions de dignité et de respect, les protégeant ainsi contre tout risque d'exclusion.

Je vous remercie